



PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CRECHE FAMILIALE INTERCOMMUNALE



Sommaire

I.	Le territoire du Grand Dax.....	3
A.	Données géopolitiques.....	3
B.	Le Grand Dax, premier bassin de vie des Landes	5
1.	Evolution démographique	5
2.	Analyse démographique de la tranche des 0-19 ans.....	6
II.	L'accueil des enfants de 0 à 3 ans.....	13
A.	Analyse des besoins d'accueil des moins de 3 ans.....	13
1.	Généralités.....	13
2.	Les besoins de garde spécifique.....	14
B.	Les services Petite Enfance du territoire du Grand Dax.....	15
1.	L'accueil collectif.....	15
2.	L'accueil familial.....	15
3.	L'accueil à domicile - Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s.....	15
4.	Le Relais Petite Enfance Intercommunal « La Marelle »	16
5.	Les Maisons d'Assistants maternels	16
6.	Garde d'enfant(s) à domicile.....	17
7.	Lieu d'Accueil Enfants Parents	17
III.	Projet social.....	18
A.	Politique d'Action Sociale de la Communauté d'agglomération du Grand Dax	18
B.	Actions dédiées à la Petite Enfance	18
C.	La crèche familiale du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax.....	21
1.	Missions	21
2.	Objectifs.....	22
3.	Les partenaires	22
4.	Fonctionnement.....	23
IV.	Projet de développement durable	24



I. Le territoire du Grand Dax

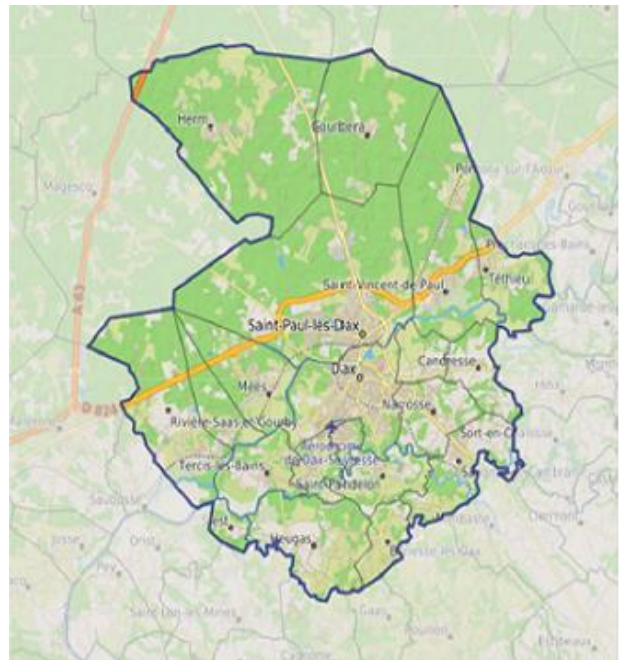
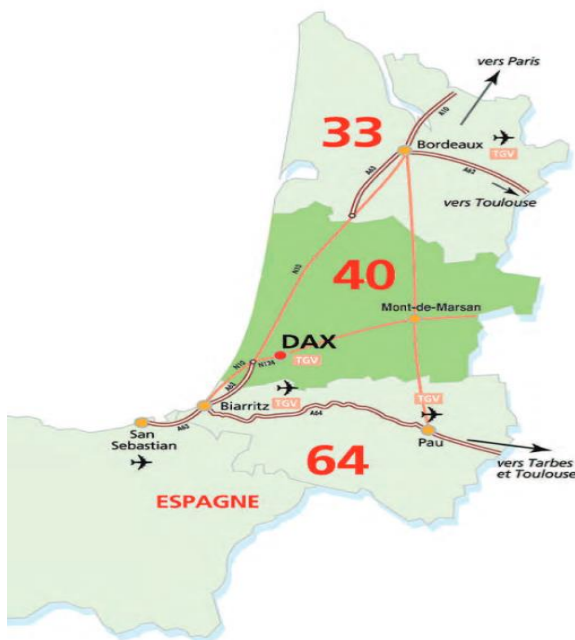
A. Données géopolitiques (extraites du PLUi-H du Grand Dax adopté le 18 décembre 2019)

La Communauté d'agglomération du Grand Dax est composée de 20 communes :

Angoumé – Bénesse-lès-Dax – Candresse – Dax – Gourbera – Herm – Heugas – Mées – Narrosse – Oeyreluy – Rivière-Saas-et-Gourby – Saint-Pandelon – Saint-Paul-lès-Dax – Saint-Vincent-de-Paul – Saignac-et-Cambran – Seyresse – Siest – Tercis-lès-Bains – Téthieu – Yzosse.

Elle est située au sud-ouest du département des Landes, à une vingtaine de kilomètres de la côte atlantique, à 55 kilomètres de Mont-de-Marsan, Préfecture des Landes, à 60 kilomètres de Bayonne et 150 kilomètres de Bordeaux. Cette partie du département est particulièrement dynamique grâce sa position géographique de carrefour, à l'effet attractif de la côte, à son climat, à la qualité des espaces et du cadre de vie, à son échelle humaine, à son patrimoine sportif et culturel et à ses thermes.

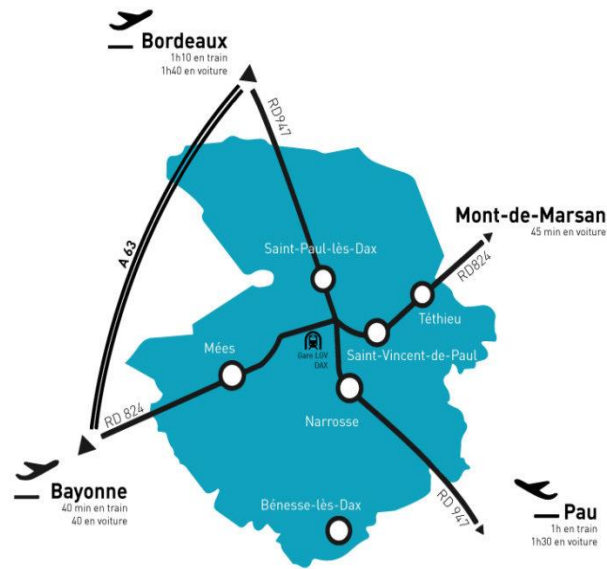
Positionnement régional



Le territoire du Grand Dax est également attractif du fait des prix du foncier et de l'immobilier qui restent modérés en comparaison aux prix pratiqués sur le littoral ou le Pays Basque.

Le territoire a connu, au cours des dernières décennies, une croissance urbaine importante.

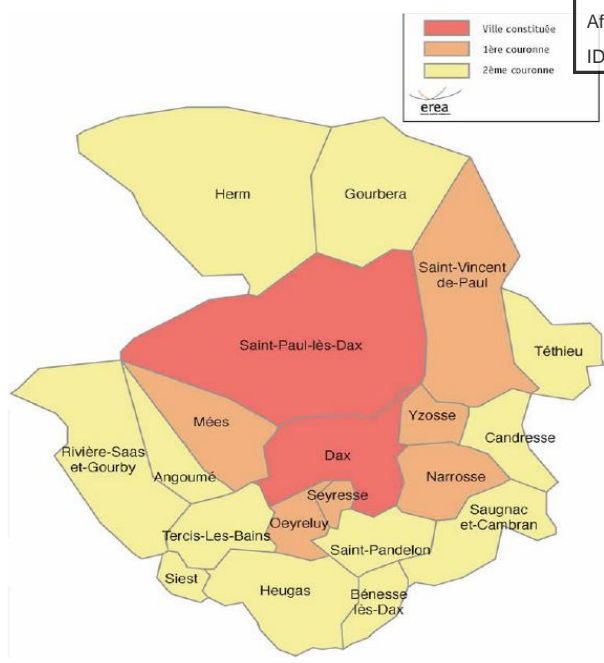
Le dynamisme économique de ces dernières années joue aussi un rôle important dans l'attractivité globale du territoire tout comme son accessibilité.



Avec une augmentation constante chaque année, le département des Landes est l'un des plus attractifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax s'étend sur 344,3 km² dont 91,6 km² sont habités, il peut être divisé en trois zones :

- ✓ une zone urbaine formée des deux villes-centre (Dax et Saint-Paul-lès-Dax) ; alors que la majeure partie du territoire de Dax est occupé par une agglomération continue (« ville constituée »), le territoire de Saint-Paul-lès-Dax est encore largement forestier ;
- ✓ une zone périurbaine en 1^{ère} couronne (communes de Saint-Vincent-de-Paul, Yzosse, Narrosse, Seyresse, Oeyreluy) ; ces communes ont tout ou partie de leur agglomération bâtie en continuité directe avec la zone urbaine ;
- ✓ une zone plus rurale (communes de Herm, Gourbera, Mées, Angoumé, Rivière-Saas-et-Gourby, Tercis-les-Bains, Siest, Heugas, Saint-Pandelon, Bénése-lès-Dax, Saugnac-et-Cambran, Candresse et Téthieu).



B. Le Grand Dax, premier bassin de vie des Landes

1. Evolution démographique (données INSEE)

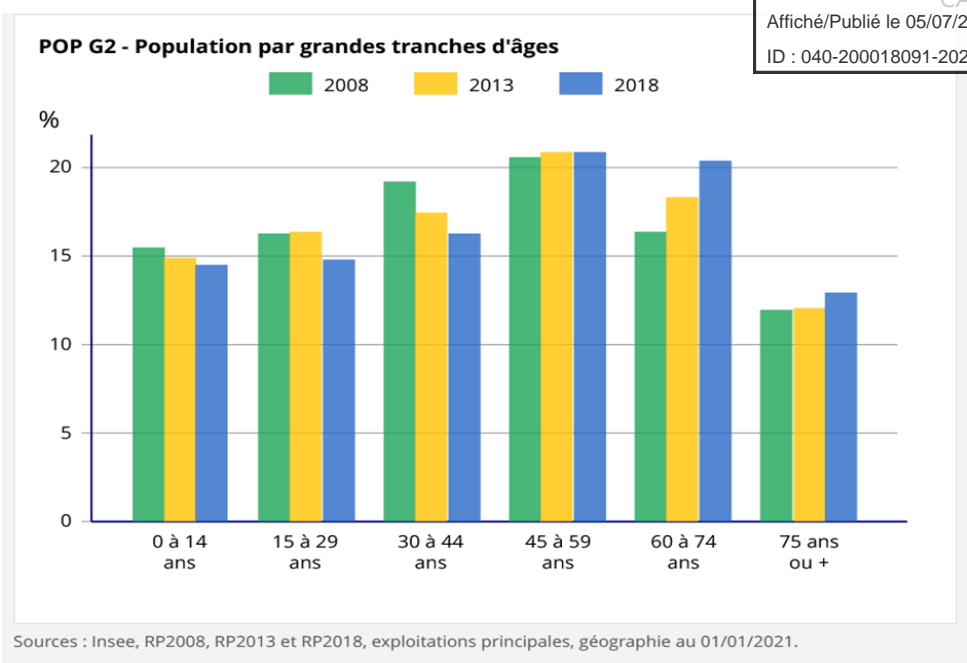
Avec une population de 55 332 habitants (données Insee 2018), il est le premier bassin de vie du département des Landes.

Il est projeté l'accueil d'environ 20 000 habitants supplémentaires dans les 10 ans à venir, estimant que la population du Grand Dax pourrait atteindre 75 000 à 80 000 habitants en 2030.

Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	52 748	100,0	54 466	100,0	55 332	100,0
0 à 14 ans	8 194	15,5	8 102	14,9	8 046	14,5
15 à 29 ans	8 585	16,3	8 905	16,4	8 191	14,8
30 à 44 ans	10 119	19,2	9 553	17,5	9 030	16,3
45 à 59 ans	10 881	20,6	11 372	20,9	11 553	20,9
60 à 74 ans	8 653	16,4	9 947	18,3	11 300	20,4
75 ans ou plus	6 316	12,0	6 588	12,1	7 213	13,0

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.



En 10 ans (2008-2018) le territoire a gagné 2 584 habitants.

2. Analyse démographique de la tranche des 0-19 ans

Il est intéressant d'observer l'évolution démographique du territoire grâce à deux angles de vue qui se complètent :

- Les éléments du dernier recensement
- Les données de la Caf des Landes

a. Analyse du dernier recensement

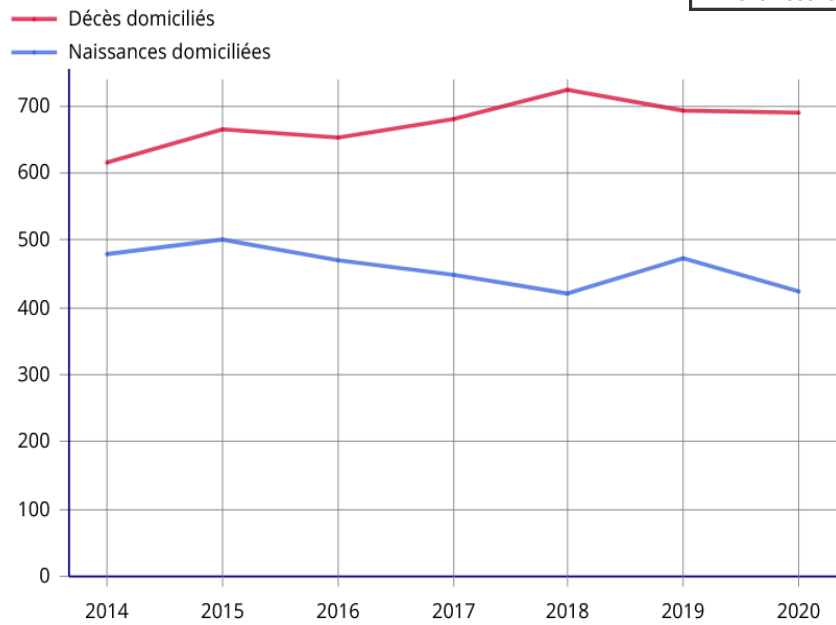
Naissances et décès domiciliés

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Décès domiciliés	617	664	654	682	724	692	691
Naissances domiciliées	481	501	469	450	420	474	423

- Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.



RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

La forte croissance démographique que connaît le territoire depuis les années 80 s'accompagne d'un vieillissement de la population, dû notamment à une perte, faible mais régulière, du nombre de jeunes de 0 à 14 ans.

b. Indicateurs CAF (Extrait de la convention territoriale globale CAF 2021-2025/Annexe 1)

La population						
	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine			
Population municipale 2017	55 067	407 444	64 639 133			
Densité de population 2017	160	44,1	118,8			
Évol. annuelle moy. de la population 2012-2017	0,3%	0,7%	0,4%			
Évol. annuelle moy. du solde naturel 2012-2017	-0,3%	-0,1%	0,3%			
Évol. annuelle moy. du solde apparent entrées/sorties 2012-2017	0,6%	0,9%	0,1%			
Sources : Insee - RP2017, RP2012						
	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine			
Indice de vieillissement de la population	132,6	114,4	81,2			
Sources : Insee - RP2017						
	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine			
Nb allocataires Caf à fin 2019	12 483	74 797	13 222 226			
Part des habitants couverts par la Caf	47%	44%	49%			
Les familles allocataires et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	5 159	38 797	6 602 543	41,3%	51,9%	49,9%
Les familles monoparentales et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	1 958	11 584	1 956 207	15,7%	15,5%	14,8%
Part des séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) (en %)	5,2%	3,9%	-			
Sources : Caf - Bca_1219 / Caf - FR6_mm19						



Analyse CAF réalisée en 2017

Le territoire se caractérise par une augmentation de la population entre les deux derniers recensements (+0,4% par an) en raison d'un solde migratoire positif (+0,6% par an) qui contrebalance un solde naturel déficitaire (-0,2% par an). Avec 154,4 habitants/km², le territoire a une densité de 3,6 fois plus importante que sur l'ensemble du département des Landes.

On constate néanmoins une baisse des naissances, avec -1,1%/an du nombre d'enfants de 0/3 ans entre 2016 et 2018, diminution qui reste bien inférieure à l'évolution annuelle départementale (-2,7%).

En revanche, sur cette même période, on observe une évolution positive des enfants et jeunes de 3 ans à 24 ans : + 2,3% des 3/11 ans, +1,4% des 12/17 ans et + 7,2% des 18/24 ans.

La population est vieillissante avec une part des plus de 65 ans supérieure à la part des moins de 20 ans.

L'étude Caf sur ses allocataires réalisée au 31/12/2020 montre des signes d'évolution démographique, concernant notamment les enfants.

✓ 0/3 ans révolus

Au 31/12/2020, la Caf enregistrait une baisse de 69 enfants de 0 à 3 ans de 2018 à 2020.

Cette évolution de -2,6% est supérieure à l'évolution annuelle moyenne sur ces 3 ans dans les Landes (-0,3%).

✓ 3/5 ans

Concernant cette tranche d'âge, on enregistre une progression de +0,4% entre 2018 et 2020 bien supérieure à l'évolution annuelle moyenne du Département sur ces 3 dernières années (-1,6%).

Analyse socio-économique

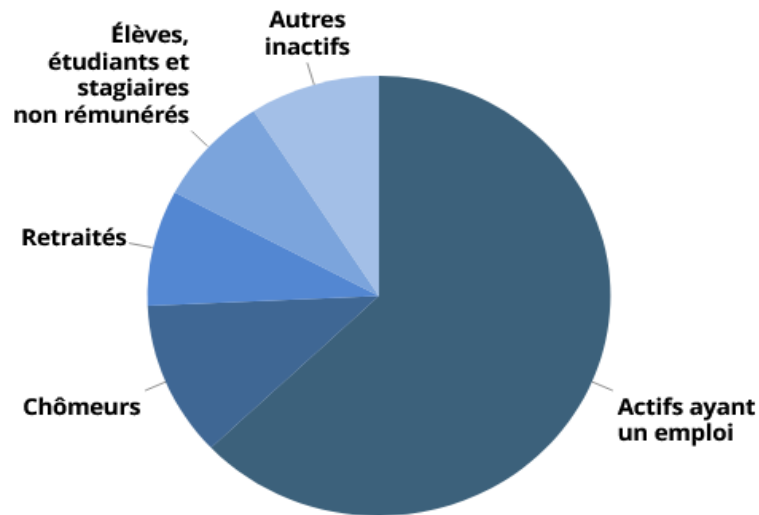
1. Données socio-économiques (sources INSEE et PLUI-H du Grand Dax)

Taux de population active	Taux d'activité	Chômeurs
Hommes	76,2%	14,7%
Femmes	72,6%	16,0%

Taux d'emploi	Répartition en %	Dont % de femmes
	62,9%	60,9%



Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018



Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

Emplois selon le statut professionnel

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	24 937	100,0	25 315	100,0	25 588	100,0
Salariés	21 913	87,9	22 082	87,2	22 223	86,8
<i>dont femmes</i>	11 716	47,0	12 119	47,9	12 520	48,9
<i>dont temps partiel</i>	4 094	16,4	4 078	16,1	4 305	16,8
Non-salariés	3 025	12,1	3 233	12,8	3 365	13,2
<i>dont femmes</i>	1 146	4,6	1 227	4,8	1 362	5,3
<i>dont temps partiel</i>	279	1,1	411	1,6	481	1,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2021.



Emplois selon le secteur d'activité

	2008		2013		2018			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	24 949	100,0	25 293	100,0	25 291	100,0	53,9	87,7
Agriculture	383	1,5	348	1,4	245	1,0	25,9	45,9
Industrie	1 894	7,6	1 887	7,5	1 753	6,9	28,1	88,8
Construction	1 919	7,7	1 974	7,8	1 522	6,0	13,2	72,4
Commerce, transports, services divers	11 884	47,6	11 688	46,2	12 030	47,6	51,3	85,5
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	8 869	35,5	9 396	37,1	9 741	38,5	68,9	93,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2021.

L'économie du Grand Dax est marquée par le poids du secteur tertiaire et l'économie présentielle.

Les emplois sont liés aux activités présentielles avec 3 spécificités majeures :

- Un poids important de l'emploi public (hors secteur santé/social et notamment hors hôpital) - Sous-préfecture et antennes de services départementaux, EALAT ;
- Une prépondérance des activités santé/social (centre hospitalier de Dax, emplois médicaux et paramédicaux induits par la forte activité thermale) ;
- Le secteur du commerce et de l'artisanat.

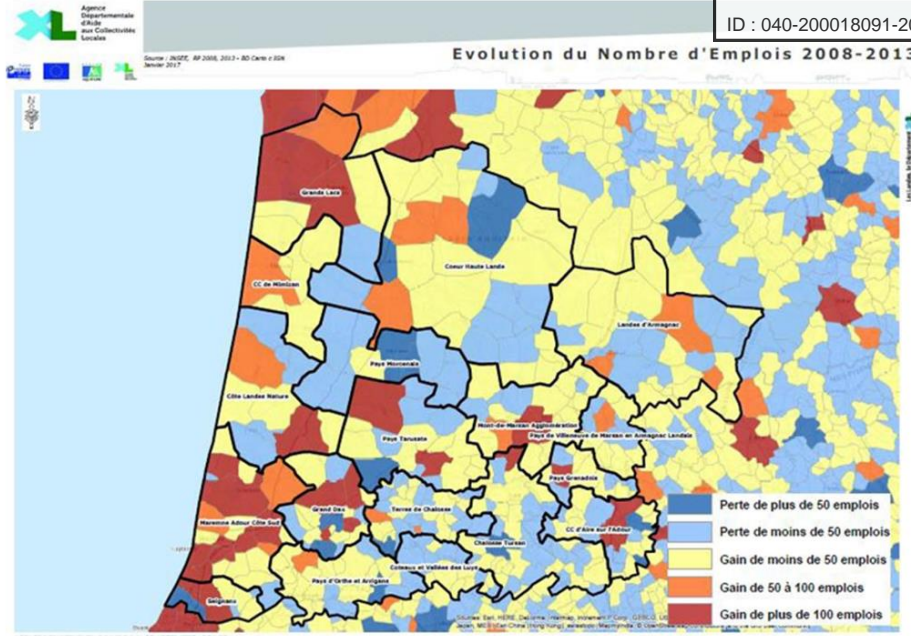
Le secteur tertiaire se caractérise par une forte proportion de femmes (parfois en situation monoparentale), de petits salaires et de temps partiels souvent subis.

Toutes ces données impactent sur les **besoins en mode d'accueil, parfois en horaires décalés et le risque de difficultés économiques de certains ménages.**

En lien avec l'évolution économique globale, **le travail en horaires atypiques existe au niveau local par la présence de nombreuses entreprises de services** : activités médicales (hôpital, maisons de retraite ou de santé), thermes, commerces (commerçants indépendants, grande distribution), activités militaires.

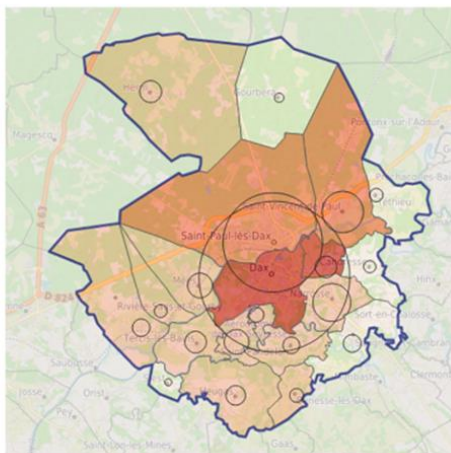
2. Démographie et emploi

Avec 25 149 emplois en 2016 contre 24 937 en 2008, le territoire a gagné 378 emplois en 8 ans et concentre environ 17% des emplois landais, lui conférant le rôle de pôle économique à l'échelle du département.

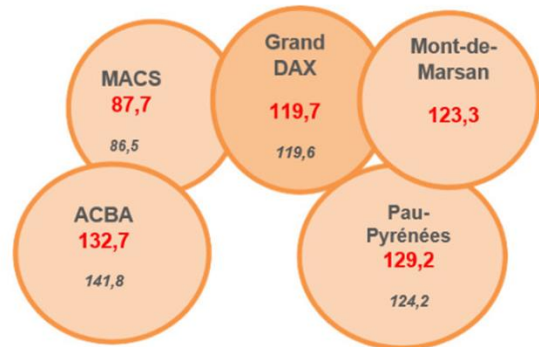


Le Grand Dax connaît une croissance de + 18% d'emplois entre 1999 et 2009, largement supérieure à la tendance du département (+ 9%) et à la tendance nationale de (+7%). Bien que le nombre d'emplois a connu une augmentation ces 8 dernières années et l'indice de concentration de l'emploi étant stable, la croissance du nombre d'emplois très forte qu'a connu le territoire depuis 1999 tend toutefois a diminué. De 1999 à 2008 le taux de croissance annuel moyen du nombre d'emploi était de 2% contre 0,25% de 2008 à 2016.

L'offre d'emplois est principalement concentrée sur les polarités de Dax et Saint-Paul-Lès-Dax.



Nombre d'emplois par commune, en lien avec la population (INSEE, 2016)



Indice de concentration de l'emploi (INSEE, 2013)
 Nombre d'emplois pour 100 actifs occupés
 En 2013 / en 2008

3. Démographie et habitat

Le projet de territoire de l'agglomération du Grand Dax 2021-2035 intègre le développement démographique futur avec comme ambition :



- de procurer aux habitants et usagers du territoire un quotidien,
- de mieux se loger, et permettre aux habitants actuels et futurs d'accéder un logement adapté à leurs besoins en termes de localisation et de ressources tout au long de leur parcours de vie.

Les principales actions prévues, en lien avec le PLUI-H, sont :

- réhabiliter le parc vétuste et requalifier les centres anciens,
- favoriser les dispositifs d'accession sociale à la propriété,
- mieux répartir et développer une offre équilibrée de logements sociaux en lien avec la stratégie foncière,
- requalifier l'offre de logement social par la réhabilitation/rénovation,
- proposer une offre de logements en habitat inclusif dans les nouvelles opérations.

En 2017, la part de locataires d'habitation à loyer modéré était de 12% pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax (sources : INSEE – RP 2017). En comparaison elle était de 6,5% dans les Landes et de 14,7% pour la France métropolitaine.

La Communauté d'agglomération du Grand Dax est identifiée comme un territoire ayant une plus forte proportion de bénéficiaires d'aide au logement et de prestations solidarité et insertion que la moyenne départementale (sources CAF).

La mise en place par la Communauté d'agglomération du Grand Dax d'une politique habitat privilégiant le développement de l'offre locative, de l'accession sociale à la propriété et donc l'accueil de familles, sera certainement de nature à favoriser le développement/l'installation d'une population jeune.

4. Fragilité de certains ménages

L'analyse faite par la CAF (sources BCA_129) sur ses familles allocataires (12 483 en 2019) fait apparaître certains points de fragilité du territoire. Tous les indicateurs de précarité traduisent un positionnement de la Communauté d'agglomération du Grand Dax au-dessus de la moyenne départementale et nationale.

Le Niveau de vie des familles			
	CA du Grand Dax	Landes	France métropolitaine
Taux d'allocataires à bas revenus	35,5%	29,7%	34,6%
Taux d'allocataires dépendants à 50% et plus des prestations	26,9%	21,0%	25,2%
Taux d'allocataires bénéficiaires d'une aide au logement et avec un taux d'effort supérieur à 39%	9,8%	10,7%	10,7%

Sources : Caf - Bca_1219



	CA du Grand Dax		Landes		France métropolitaine	
Nb allocataires Caf à fin 2019	12 483		74 797		13 222 226	
Part des habitants couverts par la Caf	47%		44%		49%	
Les familles allocataires et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	5 159	41,3%	38 797	51,9%	6 602 543	49,9%
Les familles monoparentales et part parmi les allocataires Caf à fin 2019	1958	15,7%	11 584	15,5%	1 956 207	14,8%
Part des séparations parmi les couples allocataires avec enfant(s) (en %)	5,2%		3,9%		-	

Sources : Caf- Bca_1219 / Caf- FR6_mm19

La part des familles monoparentales avec enfants de moins de 3 ans représente 20,9% des familles du territoire ce qui est très supérieur à la moyenne départementale (12,1%). Il en est de même pour les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans : 28% sur l'agglomération, contre 21% sur les Landes, avec une très forte proportion sur les deux villes-centre (*données CAF- CTG*)

Cette fragilité économique n'est sans doute pas sans effet sur l'accessibilité de ces familles à l'offre de garde et de loisirs des enfants et des jeunes.

Par ailleurs, les nouveaux modes de vie, les exigences du monde professionnel, l'isolement des ménages rendent parfois compliquée la conciliation entre les temps privés et professionnels. Cette situation peut être plus délicate pour les ménages nouvellement installés sur le territoire et qui manquent de solidarités familiales ou sociales.

- II. L'accueil des enfants de 0 à 3 ans**
 - A. Analyse des besoins d'accueil des moins de 3 ans**
 - 1. Généralités**

Au 31/12/2020, 1 263 enfants de moins de 3 ans domiciliés sur la Communauté d'agglomération du Grand Dax étaient connus de la CAF. Parmi eux, 52% ont des parents actifs, soit 632 enfants.

DIAGNOSTIC EVOLUTION 2018 – 2020 (données 2021 non communiquées)			
Etat des lieux 2020		% Evolution 2018 - 2020	Constat et enjeux identifiés
Nbre d'enfants Caf ou Msa de moins de 3 ans	1 263	-5,18%	Baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans. Sur 1 263 enfants de moins de 3 ans, 1 154 sont concernés par un mode d'accueil.
Nbre d'enfants Caf ou Msa de 3 à 5 ans	1 379	+0,73%	Nous ne connaissons pas la part des enfants de plus de 3 ans inscrits en EAJE.
Nbre d'enfants Caf dont tous les parents travaillent	632	-1,71%	

Nbre d'enfants de moins de 6 ans inscrits en EAJE (crèche)	665	+12,18%	Le choix premier vers l'accueil collectif, hormis pour les familles qui travaillent en horaires décalés.
Nbre d'enfants de moins de 3 ans accueillis par un assistant maternel	403	+0,5%	Stabilisation du nombre d'enfants accueillis par un assistant maternel sur la période, en raison de l'agrément à 4 et de la multiplication des temps partiels. Malgré la crise sanitaire les professionnels ont poursuivi leur activité.
Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg garde d'enfants à domicile	9	-35,71%	Baisse du nombre d'enfants bénéficiant du CMG garde à domicile sur la période. Le coût de la garde d'enfants à domicile reste élevé pour une majorité des familles.
Nbre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiant du Cmg structures (micro crèches)	34	+25,93%	Augmentation du nombre d'enfants bénéficiant du CMG structure PAJE sur la période, grâce à l'ouverture d'une seconde micro crèche de 10 places à Saint-Paul-lès-Dax.
Nbre d'enfants de 2 ans scolarisés	43	-18,87%	Baisse du nombre d'enfants de moins de 2 ans scolarisés. Les classes qui les accueillent ne sont ouvertes que le matin et il reste difficile pour les familles de trouver un mode d'accueil en complément.

2. Les besoins de garde spécifique

Pour les parents qui travaillent en horaires atypiques au sein de la Communauté d'agglomération du Grand Dax (secteur hospitalier, grande distribution, restauration, tourisme, activité saisonnière agricole ou agro-alimentaire...), les crèches collectives et haltes-garderies sont inaccessibles en raison de leurs horaires de fonctionnement, de même, peu d'assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s acceptent de travailler sur ces horaires décalés.

Il est très difficile d'estimer précisément l'intensité de la demande des ménages travaillant avec des horaires atypiques et pour qui la garde de leur enfant est une difficulté.

Seule la crèche familiale du CIAS du Grand Dax permet de répondre à ces besoins de garde spécifique.



B. Les services Petite enfance du territoire du Grand Dax

1. L'accueil collectif

Afin de répondre aux demandes en accueil collectif des parents, le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax compte 3 crèches collectives en multi accueil, une halte-garderie et 3 micros-crèches.

Ces structures sont centralisées principalement sur les 2 pôles urbains (Dax et Saint-Paul-lès Dax).

Crèches collectives :

- « Les Girafes de l'Adour » sur Dax : **60** places.
- « Pôle Enfance Famille Nelson Mandela » sur Dax :
 - Crèche du Rez-de-Chaussée : **60** places,
 - Crèche du Premier étage : **40** places.
- « Multi-accueil Françoise Dolto » sur Saint-Paul-lès-Dax : **60** places.

Halte-garderie :

- « Maison de l'Enfance » sur Dax : **20** places.

Micros-crèches :

- « Crèche AVIP » au Pôle Enfance Famille Nelson Mandela : **10** places.
- « Tralalère » sur Saint-Paul-lès-Dax : **10** places.
- « Les petits Paillons du Mail » sur Saint-Paul-lès-Dax : **12** places.
- « Le petit monde de Pia » sur Tercis-lès-Bains : **12** places.

L'ensemble de ces structures offrent **284** places collectives sur le territoire du Grand Dax.

2. L'accueil familial

La crèche familiale est une structure qui associe un accueil familial au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et salarié(e)s de la crèche avec une organisation collective.

Les lieux d'accueils sont répartis sur différentes communes du Grand Dax (Saint-Paul-lès-Dax, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, Narrosse) offrant une capacité d'accueil de **20** places avec une souplesse de fonctionnement répondant aux horaires décalés et atypiques.

3. L'accueil à domicile - Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s

Les assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s agréé(e)s, qui assurent l'accueil d'enfants à leur domicile, sont un maillon essentiel pour les communes de première et seconde couronne. Ils/elles constituent une alternative aux modes d'accueils collectifs.

Au 31/12/20, Source IMAJE (Indicateurs de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant CAF) : 151 assistant(e)s maternel(le)s étaient en activité et 179 avaient été actifs/actives au moins un mois dans l'année, Maisons d'Assistants Maternels (MAM) comprises. 53 de ces assistant(e)s maternel(le)s avaient plus de 55 ans, soit 35,1% des personnes en activité.

Au 31/12/21, la capacité d'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s en activité est de 594 places dont



32 restent disponibles (MAM comprises).

On observe un déséquilibre entre l'offre et la demande d'accueil chez les assistant(e)s maternel(le)s, surtout sur la commune de Dax où seul(e)s 28 assistant(e)s maternel(le)s sont en activité, décompte fait de celles/ceux qui s'apprêtent à partir en retraite.

Ainsi, le territoire du Grand Dax rencontre une diminution significative du nombre des professionnels actifs et un vieillissement de cette population.

4. Le Relais Petite Enfance Intercommunal « La Marelle » (RPEI)

L'accueil au domicile des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s indépendant(e)s est le mode de garde le plus important en nombre de places d'accueil de jeunes enfants sur le territoire.

L'ouverture du RPEI (ex RAMI) par la Communauté d'agglomération du Grand Dax en janvier 2009, a eu pour objet de répondre au besoin de coordination de cet accueil familial : faciliter l'organisation de l'offre, informer et conseiller les parents et les assistant(e)s maternel(le)s, rompre l'isolement des professionnels.

L'objectif du RPEI est de valoriser ce mode de garde et d'améliorer la qualité d'accueil offerte aux enfants et à leurs familles en répondant aux missions suivantes :

L'information et l'accompagnement des familles :

- ✓ Informer les familles sur l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire ;
- ✓ Valoriser l'offre de service de monenfant.fr et répondre aux demandes en ligne ;
- ✓ Le guichet unique d'information (mission renforcée) ;
- ✓ Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels ;
- ✓ Accompagner les parents dans l'appropriation de leur rôle de particulier employeur.

L'information et l'accompagnement des professionnels :

- ✓ Informer les professionnels sur le métier ;
- ✓ Informer et assister les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre de leurs démarches sur le site monenfant.fr ;
- ✓ Proposer des temps d'échange et d'écoute aux professionnels ;
- ✓ Organiser des ateliers d'éveil ;
- ✓ L'analyse de la pratique (mission renforcée) ;
- ✓ Accompagner le parcours de formation des professionnels ;
- ✓ Lutter contre la sous activité subie des assistant(e)s maternel(le)s ;
- ✓ Promouvoir le métier d'assistant(e) maternel(le) ;
- ✓ La promotion renforcée de l'accueil individuel (mission renforcée).

5. Les Maisons d'Assistants maternels (MAM)

Les Maisons d'Assistants Maternels se définissent par un regroupement d'assistant(e)s maternel(le)s pouvant aller jusqu'à 4 professionnels, agréés par la PMI, chacun accueillant son groupe d'enfants dans un local commun.



Les MAM se sont développées et on en compte 6 en 2021, implantées à lès-Dax (1 avec 3 assistant(e)s maternel(le)s), Herm (1 avec 4 assistant(e)s maternel(le)s), Mees (1 avec 3 assistant(e)s maternel(le)s), Narrosse (1 avec 3 assistant(e)s maternel(le)s), Saint-Paul-lès-Dax (2 regroupant chacune 3 assistant(e)s maternel(le)s). Ce mode d'accueil reste séduisant pour les familles.

6. Garde d'enfant(s) à domicile

Ce service permet à l'enfant de rester dans son environnement familial, et de respecter son rythme de vie. Il offre la possibilité pour les parents de voir leur enfant gardé quelles que soient les circonstances (enfant malade, retour tardif des parents du travail, garde de courte durée, dimanche et jour férié,...).

A l'heure actuelle deux services prestataires proposent des solutions de garde à domicile sur le territoire en plus des gardes à domicile indépendante.

7. Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Sur le Grand Dax deux LAEP sur les villes-centre proposent un espace convivial qui accueille, de manière libre, de jeunes enfants âgés de moins de six ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.

Politique et perspectives de la Petite enfance sur le territoire (orientations de la Ctg, du Sdsf ou autres) :

Dotée partiellement de la compétence Petite enfance (RPE et EAJE Familial), la Communauté d'agglomération du Grand Dax fait partie des territoires prioritaires du Schéma Départemental des Services aux Familles des Landes au titre de l'atteinte de l'objectif d'un taux de couverture de 70 solutions pour 100 enfants (objectif de plus de 49 places sur l'agglomération).

Le choix des parents se tourne en majorité vers l'offre d'accueil collective.

Pour cela, il est proposé à la collectivité de définir un plan de développement d'une offre de service tant individuelle que collective, équilibrée sur l'ensemble du territoire, afin notamment de faire face à la diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s d'ici 10 ans (35,1% ont plus de 55 ans).

[Orientations de la Convention Territoriale Globale 2021/2025](#) : les parties signataires sont d'accord pendant la durée conventionnelle pour prêter attention et sensibiliser les communes aux enjeux liés :

- ✓ Au taux de couverture des familles de très jeunes enfants en solution d'accueil,
- ✓ À la mixité sociale dans les établissements d'accueil du jeune enfant,
- ✓ À l'inclusion des enfants porteurs de handicap,
- ✓ Aux règles d'attribution des places en structures collectives,
- ✓ À l'accueil des enfants des communes non dotées de services d'accueil collectif,
- ✓ À la qualité des projets d'accueils,
- ✓ À la fréquentation du Relais Petite enfance,
- ✓ À la formation initiale et continue des assistant(e)s maternel(le)s,
- ✓ À la bonne information des familles sur les services existants et disponibles,
- ✓ À la coordination/ mise en réseau des acteurs.



III. **Projet social**

A. Politique d'Action Sociale de la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Dax a approuvé le 14 décembre 2021 la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté d'agglomération du Grand Dax, l'ensemble des communes du Grand Dax et la CAF des Landes pour la période 2021-2025.

La CTG couvre les domaines d'intervention suivants :

- ✓ L'accès aux droits ;
- ✓ L'accueil de la petite enfance ;
- ✓ L'accueil périscolaire et extrascolaire ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le soutien à la parentalité ;
- ✓ L'animation de la vie sociale.

Elle s'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits, intègre les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du Département des Landes et s'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, relatif à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ».

La CTG se décline en fiches actions, elle permettra à la Communauté d'agglomération du Grand Dax de bénéficier d'un soutien financier de la CAF pour la réalisation de ces actions.

B. Actions dédiées à la Petite enfance (annexe 3 de la CTG)

4 orientations stratégiques :

⇒ Orientation stratégique 1 : développer les accueils sur le territoire, tous modes confondus et/ou conforter l'existant

- Fiche action 1-1 : définir un plan de développement ciblé 2021-2025.
 - Maintenir et développer l'offre de service existante (tous modes d'accueil confondus). Taux de couverture en mode de garde 2018 = 68,8%.
 - Faciliter l'accueil des enfants des parents en parcours d'insertion professionnelle.

Objectifs :

- Atteindre au moins 70 solutions pour 100 enfants de 0-2 ans révolus dans chaque EPCI d'ici 2024, soit 49 places à créer sur le Grand Dax (tous modes d'accueil confondus).
- Création d'une micro-crèche AVIP en 2022.

- Fiche action 1-2 : sensibiliser les communes sur les zones du territoire les moins pourvues en solution d'accueil tous modes confondus.



- Favoriser une implantation équilibrée sur le territoire entre établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) et assistant(e)s maternel(le)s.
- Réaliser des micro-rééquilibrages géographiques pour réduire les espaces de vie caractérisés par un taux d'accueil formel de la petite enfance très bas.

Objectifs :

- Atteindre l'objectif de 70 % de solutions d'accueil pour les 0-2 ans d'ici 2024.
 - Veiller à conserver au moins 40 places d'accueil pour 100 enfants dans un rayon de 15 km.
- Mise en place d'une coordination intercommunale autour de l'offre de garde des 0-2 ans.

⇒ Orientation stratégique 2 : conforter une offre d'accueil de qualité tous modes confondus

- Fiche action 2-1 : diffuser et promouvoir la Charte nationale d'accueil du jeune enfant.
 - Inscription des recommandations de la charte dans les projets pédagogiques des structures et les projets d'accueil personnalisé des assistant(e)s maternel(le)s.
 - Définition d'un plan de formation du personnel des EAJE.
 - Accompagnement à la mise en place de projets d'accueils chez les assistant(e)s maternel(le)s.
 - Proposer des outils d'évaluation de la satisfaction de la vie au travail dans les EAJE.

Objectifs :

- Mesure de l'utilisation des heures de concertation dans les EAJE – 2022.
- Mesure et suivi de l'effort de formation moyen des structures – 2022.
- Mesure de la progression du nombre de projet d'accueil formalisé par les assistant(e)s maternel(le)s – 2022.
- Réalisation d'une enquête de satisfaction interne sur la vie dans les EAJE – 2022/2023

- Fiche action 2-2 : promouvoir la formation des professionnels de la Petite enfance.
 - Favoriser les départs en formation continue des assistant(e)s maternel(le)s.
 - Valoriser la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s.
 - Dégager des thématiques de formation prioritaire.
 - Maintenir la bonne fréquentation du RPE par les assistant(e)s maternel(le)s (70% en 2018).

Objectifs :

- Obtenir une progression annuelle des assistant(e)s maternel(le)s détenteurs/détentrices du nouveau CAP.
- Obtenir une progression annuelle de départs en formation continue par ressort de RPE (objectif révisable annuellement).
- Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les assistant(e)s maternel(le)s (70% en 2018) sur la durée de la CTG.

- Fiche action 2-3 : participer au réseau départemental des Relais Petite Enfance.
 - Participer à l'harmonisation et au développement des services rendus par le RPE intercommunal itinérant en comparaison aux autres RPE du département.
 - Maintien de la bonne fréquentation du RPE par les assistant(e)s maternel(le)s (70% en 2018).



⇒ **Orientation stratégique 3 : prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et / ou de précarité (accessibilité / Inclusion)**

- **Fiche action 3-1** : favoriser la mixité sociale dans les modes d'accueil collectif et mettre en œuvre le bonus « inclusion handicap ».
 - Faire connaître l'existence du bonus handicap aux gestionnaires d'EAJE.
 - Développer des actions favorisant l'accueil des enfants handicapés en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant et en accueil individuel.
 - Augmenter le taux d'enfant bénéficiant de l'AEEH ou en cours de détection dans les accueils formels.
 - Favoriser une répartition équilibrée des enfants handicapés au sein des différents modes de garde.

Objectifs :

- Mobiliser la ligne budgétaire dédiée au bonus « inclusion handicap » en direction des EAJE.
- Doubler le nombre d'enfants à particularité dans les modes d'accueil formel d'ici 2022.
- Atteindre un taux de 5% d'enfants bénéficiaires de l'AEEH dans les accueils collectifs d'ici 2022.

- **Fiche action 3-2** : favoriser la mixité sociale dans les modes d'accueil collectif et mettre en œuvre le bonus « mixité sociale ».
 - Faire connaître l'existence du bonus mixité aux gestionnaires d'EAJE.
 - Développer des actions favorisant l'accueil des enfants de familles modestes ou fragiles en EAJE.
 - Augmenter le taux d'accueil des enfants de familles modestes ou fragiles en EAJE.
 - Favoriser une répartition équilibrée des enfants de familles modestes ou fragiles au sein des différents modes de garde.

Objectifs :

- Augmenter la ligne budgétaire dédiée au bonus mixité (2021 et suivantes).
- Taux de familles modestes accueillies dans les EAJE égal à 20% en 2022.

⇒ **Orientation stratégique 4 : promouvoir l'information des familles**

- **Fiche action 4-1** : promouvoir les outils d'information CAF-PMI.
 - Harmoniser la prise en charge des demandes des familles.
 - S'appuyer sur des services en ligne basés sur la géolocalisation et la dématérialisation (monenfant.fr, landes.fr).
 - Harmoniser les règles d'attribution des places de crèche du Grand Dax.
 - Informer les familles via le Guide de la petite enfance du Grand Dax recensant l'ensemble des services Petite enfance sur le territoire du Grand Dax : accueil collectif, accueil familial, accueil individuel, lieu d'information, d'orientation et d'animation et lieux d'échanges entre parents.

Objectifs :

- Maintenir le RPE en tant que lieux d'information de la petite enfance (LINF monenfant.fr).
- Maintenir la mise à jour du Guide de la Petite enfance du Grand Dax.
- Maintenir le taux de référencement annuel des assistant(e)s maternel(le)s (CAGD = 61 %) au-dessus de la moyenne départementale (58%) tout au long de la CTG.



- **Fiche action 4-2** : information générale vers les familles sur l'importance d'une socialisation précoce.
 - Communiquer vers les familles sur les enjeux de la socialisation précoce (modes d'accueil formels et scolarisation).
 - Favoriser le conventionnement des temps passerelles et les développer également en faveur des modes d'accueil individuels.

Objectifs :

- Elaboration d'un plan de communication pluriannuel vers les familles.
- Progression des temps passerelles sur la base de l'existant 2020.

C. La crèche familiale du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax

1. Missions

La crèche familiale a pour mission d'accueillir de jeunes enfants de moins de 4 ans, sauf dérogation*, au domicile d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et salarié(e)s de la structure.

**Pour la garde d'enfants dont l'âge dépasserait les limites précédemment définies, des dérogations pourront être accordées, après étude du dossier et accord écrit du médecin départemental de PMI et de Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax (CIAS).*

Elle veille à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés, ainsi qu'à leur développement.

L'action de ce service s'inscrit aussi dans des notions de coéducation, de lutte contre les exclusions sociales, de bienveillance et de prévenance. Au moins une place par tranche de vingt places est réservée à l'accueil des jeunes enfants des bénéficiaires de certaines prestations sociales, conformément au décret n°2006-1753 du 23/12/2006.

Elle apporte une aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier vie familiale, sociale et professionnelle.

Elle participe à l'intégration sociale des enfants porteurs d'un handicap ou d'une pathologie chronique.

L'accueil d'un enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique pourra se faire après concertation avec les parents, l'équipe de la structure d'accueil, le médecin traitant et l'équipe de soin chargée de son suivi.

Elle veille à offrir un service de proximité pour les familles grâce à une répartition équilibrée des assistant(e)s maternel(le)s accueillant(e)s sur le territoire du Grand Dax.

La souplesse de son fonctionnement donne des réponses aux besoins d'accueil en horaires décalés/atypiques des familles.



2. Objectifs

Les objectifs visés sont de :

- ✓ garantir un environnement favorable au développement de l'enfant,
- ✓ participer à une cohésion sociale par le respect de la mixité (égalité d'accès aux services pour chacun),
- ✓ favoriser l'intégration et l'accès aux enfants porteurs de handicap ou de maladies chroniques,
- ✓ lutter contre les exclusions et favoriser la prévention par l'intégration de tous sans discrimination matérielle, intellectuelle ou physique,
- ✓ promouvoir dès le plus jeune âge des valeurs de solidarité, de respect de l'autre, de tolérance, de citoyenneté,
- ✓ faciliter la conciliation des parents entre leur vie familiale et professionnelle,
- ✓ faciliter l'installation de jeunes familles sur la Communauté d'agglomération du Grand Dax,
- ✓ promouvoir la place des parents au sein de la vie du service depuis la préinscription jusqu'à la fin de l'accueil (les parents sont invités à prendre une part active à la vie de la crèche familiale. Ils sont des acteurs incontournables dans la structure),
- ✓ assurer un accompagnement à la parentalité (rendez-vous avec la direction, le psychologue en fonction des besoins, divers temps de rencontre propices aux échanges...),
- ✓ développer le choix de modes d'accueil,
- ✓ répartir les services Petite enfance sur tout le territoire sans déstabiliser l'offre actuelle, dans un souci de développement et de complémentarité,
- ✓ élaborer des liens de partenariat avec les acteurs du terrain,
- ✓ participer au développement de l'attractivité économique du territoire.

3. Les partenaires

Les missions de la crèche l'amènent à s'inscrire dans le réseau de la Petite enfance. En construisant des liens avec les acteurs du territoire, elle se situe en cohérence avec les dynamiques locales au plus près des besoins de la population. Ses disponibilités de place sont renseignées sur le site monenfant.fr de la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Selon son champ de compétences, chacun des partenaires est un maillon indispensable permettant un partage d'information et d'analyse. Cela permet d'évaluer l'action du service, l'adapter aux besoins émergents pour garantir une qualité de prestations au service des enfants et de leurs familles.

➤ [Les communes](#)

Les élus, secrétaires de mairie ou personnel des services communaux (écoles...).

➤ [Les structures de la Petite enfance](#)

Les crèches collectives, halte-garderie, micros-crèches, assistant(e)s maternel(le)s et MAM, RPEI.

➤ [Les institutions concernées par la Petite enfance](#)

Service PMI du Conseil départemental et CMS (centres médicaux-sociaux), CAF des Landes (coordinateurs territoriaux, REAAP...), MSA des Landes.



➤ [Le secteur médico-social](#)

Pédiatres, médecins, CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce), CMPP (Centre Médico-Psycho Pédagogique), CATTP (Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), Centre Hospitalier de Dax (service pédiatrie, néonatalogie, maternité, gynécologie obstétrique).

➤ [Le secteur économique](#)

Concerné par la problématique des modes de garde (hôpital et établissement de soins, thermes, grande distribution, base militaire).

➤ [Le secteur associatif](#)

Partenariat culturel (conteur, musicien, psychomotricien, céramiste, peintre, snoezelen...).

4. Fonctionnement

Grâce à l'emploi de 5 assistant(e)s maternel(le)s ce service a une capacité de 20 places.

L'accueil chez l'assistant(e) maternel(le) est assuré du lundi au samedi, de 6h à 20h, hors jours fériés, selon l'agrément modulé suivant :

du lundi au vendredi :

- 20 places de 8h à 18h,
- 8 places de 6h à 8h et de 18h à 20h,

le samedi (seulement pour des raisons professionnelles)

- 8 places de 6h à 20h.

La crèche familiale propose trois types de contrat d'accueil.

- [Accueil régulier](#)

La crèche familiale propose +/- 15 places en accueil régulier qui seront réservées en priorité aux parents qui travaillent, ou en congé-formation, ou en recherche d'emploi. Il est défini par l'inscription d'un enfant sur des temps fixés à l'avance - qu'elle qu'en soit la durée - et se caractérise par la réservation de la place. Il implique donc la mise en place d'un contrat de forfaitisation mensuelle signé entre le gestionnaire et les parents.

- [Accueil occasionnel](#)

La crèche familiale propose +/-5 places en accueil occasionnel. Cet accueil est défini par une fréquentation dont la durée ou le rythme ne sont pas fixés. Le volume d'heures proposées en accueil occasionnel se fera en fonction des disponibilités du service. Les parents prennent contact avec le service de la crèche familiale pour connaître les possibilités d'accueil.

Une rythmicité de venue est nécessaire pour éviter les fluctuations de présence préjudiciables à l'enfant et la non utilisation des places chez l'assistant(e) maternel(le).



- [Accueil d'urgence](#)

La crèche familiale propose +/-1 place en accueil d'urgence. Cet accueil nécessite un réel besoin pour faire face à une situation exceptionnelle (hospitalisation d'un parent, maladie...), et n'est accepté qu'après avis du médecin de crèche. Une inscription est obligatoire (responsable légal, autorisations). Cette place pourra être utilisée pendant une durée d'un mois pour laisser le temps à la famille de trouver une solution.

La crèche familiale met en œuvre la Charte Nationale de l'Accueil du jeune Enfant. Le projet d'accueil, le projet éducatif et le règlement de fonctionnement de son projet d'établissement viendront détailler plus précisément ses modalités d'accueil.

IV. Projet de développement durable

La crèche familiale est un lieu de prévention précoce où parents et professionnels s'interrogent sur leurs pratiques quotidiennes pour préserver la santé des jeunes enfants et transmettre les valeurs du développement durable. Le service envisage le développement durable comme un facteur d'amélioration de la qualité d'accueil du jeune enfant et de sa famille.

Le développement durable est une démarche globale que la crèche familiale met en œuvre et partage tant au niveau de la direction de la structure qu'au niveau de l'équipe de professionnel(le)s.

A. Locaux

La crèche familiale dispose d'un local au sein du Service d'Aides et d'Accompagnement à Domicile répondant aux normes et critères de l'accueil du jeune enfant de telle sorte que les activités puissent être organisées dans des conditions satisfaisantes de sécurité, d'hygiène et de confort.

Depuis 2021, le CIAS du Grand Dax a pour projet de rechercher un espace enfants susceptible d'accueillir les activités du RPEI et de la crèche familiale. Concernant l'échéance à définir, cela dépendra des travaux de mise aux normes bâtementaires devant être réalisés selon le dernier référentiel bâtementaire relatif aux EAJE (arrêté du 31 août 2021). Ainsi, ces nouveaux locaux seront obligatoirement inscrits dans une démarche de développement durable.

Pour s'assurer de la qualité de l'air au sein du domicile des assistant(e)s maternel(le)s, la crèche familiale a formé son personnel aux bonnes pratiques d'aération des espaces (formation suivie : « Du bon air dans ma maison »).

B. Les achats responsables

La politique achats du service intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social (société insertion professionnelle pour le ménage...), tout en favorisant le développement économique. Chaque famille achats est réfléchiée pour prendre en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, la consommation raisonnée des ressources mais aussi l'efficacité économique en réfléchissant au plus près des besoins. En respectant les principes d'éco-conception, le choix se porte sur des produits de meilleure qualité, mieux adaptés aux enfants, en phase avec une politique de développement durable tout en maîtrisant les coûts.

La démarche achat s'applique sur tous les biens de consommation courante comme par exemple le matériel pédagogique (choix de jeux en bois issus de la gestion durable des forêts et labellisés, changes enfants labellisés OEKO TEX...).

C. Alimentation

Les assistant(e)s maternel(le)s de la crèche familiale élaborent personnellement les repas pour les enfants accueillis. L'alimentation saine et locale est au cœur de leurs préoccupations quotidiennes.

Ils/elles privilégient l'origine, la saisonnalité et la qualité des produits, des cuissons adaptées pour préserver le goût, et la qualité des contenants alimentaires.

Ils/elles ont été sensibilisé(e)s sur le respect de l'environnement et le tri des déchets dans leurs pratiques quotidiennes au sein de leur domicile.

D. Le nettoyage de la structure et du domicile des assistant(e)s maternel(le)s

Le prestataire qui entretient les locaux de la structure utilise des éco-détergents à base d'ingrédients biologiques, tous certifiés Ecocert et contact alimentaire. Ce choix contribue à proposer un air plus sain et des produits qui respectent l'environnement. Les éco-détergents utilisés sont ultra concentrés, c'est aussi un geste en faveur de l'environnement.

Les assistant(e)s maternel(le)s ont été formé(e)s à l'usage des produits d'entretien afin de s'inscrire dans une démarche de respect de l'environnement et de garantir la santé et la sécurité des enfants accueillis.

E. La politique sociale

La crèche familiale propose un accompagnement de proximité aux assistant(e)s maternel(le)s au quotidien afin de les soutenir dans l'accueil des enfants et des familles (visites à domicile régulières, réunions mensuelles de pratiques professionnelles, temps de formation, ateliers collectifs d'éveil culturel...), comme pour les familles dans le souci de les aider à concilier vie professionnelle et familiale, quel que soit leur origine socioprofessionnelle.